

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 5 novembre 2018, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : Mme Michelle Payette M. Arnold Holmes
 Mme Sylvie Lévesque M. François Beaumont
 Mme Kim Bernatchez M. Philippe St-Jacques

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2018-RAG-5944

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants et en avançant le point 3.1 Rencontre avec Web Action et le point 7 période de questions et parole au public :

6. Varia

- 6.1 Coup de cœur des maires (biblio Outaouais)
- 6.2 Autorisation à Tronçonnage Gagnon pour continuer de mettre du bois à l'ancien dépotoir de la municipalité
- 6.3 Formation parc
- 6.4 Achat de coupes de vin
- 6.5 Terrain de baseball

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rencontre avec Web Action

La compagnie Web Action, créateur de sites web, est venue faire une présentation au conseil. Ceux-ci proposent un tout nouveau modèle de site web pour la municipalité à un prix très intéressant. Suite à leur présentation, le conseil prendra une décision concernant notre site web et si le conseil décide d'aller de l'avant avec le changement, le montant proposé par la compagnie sera ajouté au budget 2019. Une décision sera donc prise à la prochaine assemblée afin d'inclure, si tel est le cas, le montant dans les prévisions budgétaires 2019.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Période de questions et parole au public

Plusieurs citoyens habitant près du 723, Route 105 sont venus rencontrer le conseil afin d'avoir les développements sur leur demandes antérieures. La directrice leur mentionne que l'inspecteur du Ministère de l'environnement est allé faire sa visite, mais que nous devons attendre que le rapport soit déposé et corrigé avant de savoir quelles seront les actions entreprises concernant les débris accumulés. Les citoyens présents demandent aussi s'il y aurait possibilité de rencontrer le propriétaire de l'entreprise afin de discuter avec lui. La directrice doit contacter le propriétaire afin de

le rencontrer et verra en même temps avec lui s'il y a possibilité d'une rencontre avec les citoyens aussi. Pour terminer, les citoyens présents demandent aussi à la directrice s'il y aurait possibilité de modifier le règlement de zonage afin de limiter la grosseur des entreprises dans la vocation forestière. La directrice analyser le tout et revenir à ce sujet.

2018-RAG-5945

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2018

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 tel que présenté.

Adoptée.

2018-RAG-5946

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 22 889.20 \$ et la liste des comptes payés au montant de 146 972.10 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 1^{er} novembre 2018 au montant de 53 351.59 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 1^{er} novembre 2018

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 95 964.06 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 4 146.21 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire pour octobre 2018

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour octobre 2018 ainsi qu'un état comparatif 2017-18.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour octobre 2018.

2018-RAG-5947

CONTRAT DE L'EMPLOYÉ MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun contrat de travail écrit pour l'employé municipal;

CONSIDÉRANT QU'avec un contrat écrit, il est plus facile pour l'employé de connaître les attentes de l'employeur sur le travail à effectuer;

CONSIDÉRANT QUE par le passé les contrats des employés n'étaient que verbal et laisse place à beaucoup d'interprétation;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de présenter le nouveau contrat construit pour l'employé municipal afin que celui-ci puisse le consulter et s'il y a lieu, apporter ses demandes de modifications.

Adoptée.

2018-RAG-5948

GRATUITÉ DE LA SALLE MUNICIPALE POUR LE NOËL DES ENFANTS DE LOUISIANA PACIFIQUE

CONSIDÉRANT QUE Louisiana Pacifique a fait la demande afin d'obtenir la salle gratuitement pour célébrer le Noël des enfants de LP;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la municipalité d'encourager tous les événements pour les enfants;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu de prêter la salle gratuitement à Louisiana Pacifique le dimanche 9 décembre afin qu'ils puissent célébrer le Noël des enfants de LP.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Invitation de la Sûreté du Québec

La directrice présente au conseil une invitation de la Sûreté du Québec. Ceux-ci offrent à un de nos élus d'aller passer une journée complète avec le parrain de la municipalité afin de voir ce qu'est une journée type de travail pour les policiers. Aucun des conseillers n'est intéressé à y aller.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de contribution financière de Nez Rouge

La directrice présente au conseil une demande de contribution financière de Nez Rouge. Le conseil ne fait pas de don monétaire, mais une équipe sera formée parmi les conseillers afin de faire une soirée de bénévolat pour Nez Rouge.

2018-RAG-5949

PROPOSITION « CLÉ EN MAIN » DE CHGA

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de renouveler la proposition « Clé en main » de CHGA au montant de 1 550 \$ plus taxes applicables pour l'année 2019.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2018-RAG-5950

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UMQ

Il est proposé par la conseillère Kim Bernatchez et unanimement résolu de renouveler notre adhésion à l'UMQ pour 2019 au montant de 98.00 \$ taxes en sus.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2018-RAG-5951

DEMANDE DE L'EMPLOYÉ MUNICIPAL CONCERNANT LE TEMPO POUR L'ANCIEN CAMION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'avec l'achat du nouveau camion et de la pelle à neige, le tempo que nous avons n'est plus adapté, car il est trop petit;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'achat de ce tempo il y a 5 ans et que celui-ci n'est plus à son meilleur;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'acquiescer à la demande de l'employé municipal et de lui donner l'ancien tempo pour usage personnel.

Adoptée.

2018-RAG-5952

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 1

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la

sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 6 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 1 500 \$;

Que la municipalité autorise Annie Pelletier, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée.

2018-RAG-5953

SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaires d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 500 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 500 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale de Grand-Remous pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000\$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Annie Pelletier, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée.

2018-RAG-5954

**DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉ DU QUÉBEC
CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN
INCENDIE**

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques en incendie;

ATTENDU QUE l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelles;

ATTENDU QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec, qui assure les risques de la municipalité de Bois-Franc, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu :

Que la municipalité confirme avoir réalisé presque tous les objectifs prévus au schéma incendie à ce jour et s'engage à réaliser tous les objectifs prévus au schéma incendie pour les années à venir;

Que la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité de Bois-Franc une réduction de prime de 10 % au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Proposition de VoxSun

La directrice présente au conseil une proposition de VoxSun, une compagnie offrant de la téléphonie IP. Ceux-ci ont un bon nombre de lettre de référence et les prix sont beaucoup plus bas qu'avec Bell Canada, mais ils n'ont aucun client dans notre région et comme nous sommes toujours en débat afin d'obtenir des connexions internet fiables, le conseil préfère attendre que cette compagnie ait déjà des clients dans notre secteur afin de nous rassurer sur la fiabilité de ce service.

2018-RAG-5955

ACHAT DE POIDS POUR LES ALTÈRES

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu plus d'une demande concernant l'achat de poids pour les altères;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons créer un engouement pour notre nouveau centre de conditionnement et que pour cela, nous devons avoir de l'équipement pour accommoder tout entraînement;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu de faire l'achat de poids pour les altères et de poids libres pour l'entraînement.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque pour septembre 2018

La directrice présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois de septembre 2018.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Coup de cœur des maires (bilbio Outaouais)

La mairesse mentionne quelle a participé au concours coup de cœur du Réseau Biblio Outaouais. Ce concours consistait à partager son livre coup de cœur et d'explique pour quelle raison c'est son livre coup de cœur. Elle mentionne aussi que c'est elle qui a remporté le concours et que la bibliothèque se mérite un certificat cadeau de 250 \$ pour l'achat de nouveau livre.

2018-RAG-5956

AUTORISATION À LOUISIANA PACIFIQUE (ET TRONÇONNAGE GAGNON) POUR CONTINUER DE METTRE DU BOIS À L'ANCIEN DÉPOTOIR

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçue une demande de la part de Louisiana Pacifique (et Tronçonnage Gagnon). Ceux-ci aimeraient continuer d'utiliser le terrain du dépotoir pour entreposer du bois.

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'autoriser Louisiana Pacifique (et Tronçonnage Gagnon) à continuer d'entreposer du bois sur le terrain du dépotoir, mais dans l'éventuel cas où nous aurions besoin du terrain, ceux-ci devront le libérer immédiatement et le laisser dans l'état où ils l'ont pris.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Formation Parc

La conseillère Sylvie Lévesque fait un résumé de la formation quelle a reçu pour les parcs. Elle mentionne qu'il est important de reste dans le centre urbain, car il est plus facile d'obtenir des subventions. De plus, elle propose que la municipalité envoi un sondage aux citoyens afin de leur demander ce qu'ils aimeraient avoir dans leur parc afin qu'ils s'y sentent bien et qu'ils aient le goût d'y aller. Elle

apportera donc un sondage et la directrice générale s'occupera de faire des photocopies et de l'envoyer dans les domiciles.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Coupes à vin

Le conseiller Arnold Homes demande un suivi sur l'achat des coupes de vin. La directrice lui mentionne qu'elle s'est informée auprès du fournisseur, mais celui-ci doit s'informer s'il y a encore de la disponibilité pour la quantité demandée et le prix. Dès qu'elle a retour à ce sujet et si les prix sont restés les mêmes, nous ferons l'achat des coupes avant l'arrivée des partys de Noël comme convenu dans une séance antérieure.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Terrain de baseball

La conseillère Kim Bernatchez fait un suivi sur les travaux à effectuer sur le terrain de baseball. Elle s'est informée pour obtenir un rotoculteur, mais ils n'en ont pas donc, elle demande au conseiller Arnold Holmes de s'informer auprès de Alain Lafontaine à savoir si celui-ci a les appareils nécessaires et s'il est encore possible à cette date d'effectuer les travaux nécessaires. Dans le cas où ça ne fonctionnerais pas dû au fait que nous sommes trop près de la saison hivernale, les travaux seront effectués au printemps et ce, dès que la température le permettra.

2018-RAG-5957

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice
générale